

Les chefs d'entreprises : 8 724 au 1^{er} janvier 2007

* L'âge du chef d'entreprise

39% des chefs d'entreprises sont âgés de plus de 50 ans.

âge	Alimentation	%	Production	%	Bâtiment	%	Services	%	total	%
- de 25 ans	11	1,3	7	0,5	60	1,5	31	1,3	109	1,2
25 à 29 ans	47	5,5	21	1,5	170	4,2	125	5,1	363	4,2
30 à 34 ans	71	8,4	78	5,6	335	8,3	227	9,3	711	8,1
35 à 39 ans	139	16,4	131	9,4	603	14,9	372	15,3	1 245	14,3
40 à 44 ans	146	17,2	213	15,4	684	16,9	398	16,3	1 441	16,5
45 à 49 ans	110	13,0	237	17,1	729	18,0	362	14,9	1 438	16,5
50 à 54 ans	115	13,5	246	17,7	634	15,6	346	14,2	1 341	15,4
55 à 59 ans	121	14,3	254	18,3	597	14,7	355	14,6	1 327	15,2
60 ans et plus	89	10,4	200	14,5	241	5,9	219	9	749	8,6
Total	849	100%	1 387	100%	4 053	100%	2 435	100%	8 724	100%

L'âge du chef d'entreprise permet d'anticiper les prochains départs à la retraite des dirigeants et le risque potentiel de disparition de l'entreprise.

Au niveau global, environ 24% des chefs d'entreprises artisanales sont âgés de plus de 55 ans.

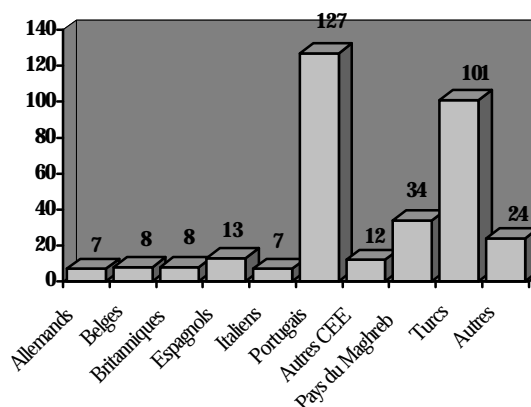
* Répartition par sexe

catégories	femmes	%	hommes	%	total
Alimentation	147	17,3	702	82,7	849
Production	257	18,5	1 130	81,5	1 387
Bâtiment	235	5,8	3 818	94,2	4 053
Services	989	40,6	1 446	59,4	2 435
Total	1 628	18,7	7 096	81,3	8 724

Les chefs d'entreprises sont en majorité des hommes (81 %), 19% sont des femmes. La présence des femmes chefs d'entreprises s'affirme dans le secteur artisanal (15% en 1995). La croissance des activités de services où les femmes représentent 40% des chefs d'entreprises explique, en partie, cette progression.

* Nationalité du chef d'entreprise

96% des chefs d'entreprises sont de nationalité française. Les chefs d'entreprises étrangers représentent 4% (341 chefs d'entreprises) avec notamment une proportion plus importante de nationalité portugaise et turque.



Français	Allemands	Belges	Britanniques	Espagnols	Italiens	Portugais	Autres CEE	Pays du Maghreb	Turcs	Autres
8383	7	8	8	13	7	127	12	34	101	24

* La Qualification

L'utilisation du mot "artisan" et de ses dérivés pour l'appellation, l'enseigne, la promotion et la publicité de l'entreprise, du produit ou de la prestation de services est réservée aux Artisans, Artisans d'art et Maîtres artisans sous peine d'une amende de 7500€ et de fermeture.

Au 1^{er} janvier 2006, sur 8 724 chefs d'entreprises,

* 5 366 chefs d'entreprises

61,5 % ont la qualité d'Artisan

* 234 chefs d'entreprises

2,7 % ont la qualité de Maître Artisan

* 3 124 chefs d'entreprises

35,8% n'ont aucune qualification

Les qualités d'Artisan et d'Artisan d'art

La qualité d'Artisan est reconnue par la Chambre de métiers aux chefs d'entreprises qui, pour l'activité exercée :

- * Possèdent un CAP, un BEP ou un titre homologué de niveau équivalent,
- * Ou justifient de six années d'immatriculation au Répertoire des Métiers.

La qualité d'Artisan d'art est reconnue aux chefs d'entreprises qui justifient de l'une ou l'autre condition exigée pour la qualité d'Artisan et qui exercent un métier d'artisanat d'art figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de l'artisanat.

Le titre de Maître Artisan

Le titre de Maître Artisan est délivré :

????Par le Président de la Chambre de métiers aux personnes titulaires du Brevet de Maîtrise après deux ans de pratique professionnelle.

????Par la commission régionale des qualifications aux personnes titulaires d'un diplôme de niveau équivalent au brevet de maîtrise s'ils justifient par ailleurs de connaissances en gestion et en psychopédagogie équivalentes.

????Par la commission régionale des qualifications aux personnes immatriculées au Répertoire des Métiers depuis au moins dix ans justifiant, à défaut de diplôme, d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat ou de leur participation aux actions de formation.

* Le statut du conjoint de l'artisan

Au 1^{er} janvier 2007 :

471 personnes ont opté pour le statut de conjoint collaborateur sur un total de 8 724 chefs d'entreprises.